

	MODE OPERATOIRE NOTICE RGPD - RÉSIDENTS				SOL MO QUA 07 / 01 25/08/2021 PAGE 1 / 3
	REDIGE PAR	VERIFIE PAR	APPROBATEUR	EDITE LE	MIS A JOUR
	E. BEAUFILS	G. LAMBOLEZ	F. SERGENT	07/04/26	

NOTICE D'INFORMATION USAGE ET RECUEIL DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

A L'ATTENTION DU RESIDENT/ DU REFERENT FAMILIAL/ DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

Le règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (*RGPD*), et la directive qui lui est associée, sont entrées en vigueur le 25 mai 2018. Les informations suivantes vous sont communiquées afin que vous puissiez prendre connaissance des engagements de l'établissement en matière de protection des données personnelles. Ces informations vous permettent également de connaître les droits dont vous disposez ainsi que les conditions dans lesquelles vos données à caractère personnel sont collectées, traitées, conservées et archivées.

Lors de l'admission du résident, l'établissement procède à des traitements de données à caractère personnel.

Quelles sont vos données collectées par la SOLILA (FSC, ALAGH, etc) ?

- **Les données médicales**
- **Les données paramédicales**
- **Les données administratives** (*carte de sécurité sociale, mutuelle, livret de famille, ressources financières, coordonnées bancaires, responsabilité civile, contrat de de séjour, coordonnées de l'entourage...*)
- **Les données de géolocalisation, seulement si nécessité** (*bracelets anti-errance, sur prescription médicale*)

Ces données sont communiquées soit par vous-même, soit par votre représentant légal, et avec votre accord par votre référent familial, personne de confiance ou un autre établissement dans le cas du droit à la portabilité.

Dans quel but vos données sont-elles collectées par la SOLILA (FSC, ALAGH, etc) ?

- **Fournir les prestations** définies dans le cadre d'un contrat conclu entre l'organisme et la personne concernée
- **Assurer la gestion administrative** (*demandes de place, capacité d'accueil de l'établissement, etc.*), **financière et comptable** des établissements
- **Instruire, gérer et, le cas échéant, ouvrir les droits aux prestations sociales**
- **Offrir un accompagnement social et médico-social adapté**
- **Elaborer un projet personnalisé d'accompagnement** au regard des habitudes de vie, des demandes particulières, des besoins particuliers, de l'autonomie physique et psychique de la personne et d'en assurer le suivi conformément aux dispositions des articles L. 311-3 du CASF
- **Assurer le suivi des personnes dans l'accès aux droits**
- **Assurer l'assistance** dans le cadre des démarches administratives numériques à effectuer auprès des plus fragiles et notamment les personnes qui ne sont pas en capacité de se déplacer
- **Echanger et de partager les informations strictement nécessaires**, dans le respect des dispositions de l'article L. 1110-4 du CSP et des dispositions du CASF, permettant de garantir la coordination et la continuité de l'accompagnement et du suivi des personnes entre les intervenants sociaux, médicaux et paramédicaux
- **Orienter les personnes vers les structures compétentes susceptibles de les prendre en charge**

	MODE OPERATOIRE NOTICE RGPD - RÉSIDENTS				SOL MO QUA 07 / 01 25/08/2021 PAGE 2 / 3
	REDIGE PAR	VERIFIE PAR	APPROBATEUR	EDITE LE	MIS A JOUR
	E. BEAUFILS	G. LAMBOLEZ	F. SERGENT	07/04/26	

- **Accompagner les personnes dans les actes essentiels** de leur vie quotidienne
- **Assurer la gestion des dossiers individuels de soins** dans le cadre du suivi médical des personnes comprenant la gestion des remboursements des frais médicaux
- **Assurer l'accès aux droits relatifs à la fin de vie**
- **Assurer la remontée des informations préalablement anonymisées aux autorités compétentes**
- **Etablir des statistiques, des études internes et des enquêtes de satisfaction aux fins d'évaluation de la qualité des activités et des prestations et des besoins à couvrir**
- **Assurer la protection et l'assurances des personnes âgées désorientées (*bracelets anti-errance*)**

Pendant combien de temps les données à caractère personnel sont-elles conservées ?

Le dossier résident est conservé pendant les durées légales de conservation ou pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles les données personnelles ont été collectées : 20 ans à compter de la sortie du résident, 10 ans en cas de décès. Le dossier « résident » numérique est archivé sur la plateforme sécurisée du logiciel de l'établissement. Il existe 2 logiciels de soins au sein des établissements de SOLILA :

- ⇒ **TITAN** (de MALTA INFORMATIQUE)
- ⇒ **NETSOINS** (de TERANGA SOFTWARE)

Vos données à caractère personnel sont-elles partagées ?

- **Usage interne** : les professionnels soumis au secret professionnel et le personnel habilité
- **Usage externe** : à des fins légitimes et légales
 - **Données administratives** : Organismes financeurs, autorités administratives, organismes des prestations sociales, ...
 - **Données paramédicales** : intervenants paramédicaux et personnel habilité
 - **Données médicales** : uniquement à des prestataires médicaux et au personnel habilité
 - **Données de géolocalisation** : personnel habilité et forces de l'ordre

Quels sont vos droits ?

La Loi Informatique et Libertés modifiée et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vous attribuent des droits sur vos données. Pour tout traitement de données à caractère personnel qui vous concerne, vous pouvez exercer les droits suivants, dans le respect des dispositions légales notamment de durées de conservation de ces données :

- **Droit d'accès** : vous avez le droit d'obtenir une copie des données à caractère personnel que l'Etablissement détient et traite à votre sujet
- **Droit de rectification** : vous avez le droit de rectifier les données à caractère personnel que l'Etablissement détient à votre sujet si elles sont incorrectes
- **Et sous certaines conditions** :
 - **Droit d'effacement** : vous pouvez demander à l'Etablissement d'effacer vos données
 - **Droit de limitation** : vous pouvez demander à l'Etablissement de limiter le traitement de vos données

⇒ Vous avez le droit de porter une réclamation auprès de la CNIL

	MODE OPERATOIRE NOTICE RGPD - RÉSIDENTS				SOL MO QUA 07 / 01 25/08/2021 PAGE 3 / 3
	REDIGE PAR	VERIFIE PAR	APPROBATEUR	EDITE LE	MIS A JOUR
	E. BEAUFILS	G. LAMBOLEZ	F. SERGENT	07/04/26	

Quel est votre Délégué à la Protection des Données ?

M. LAMBOLEZ Guillaume a été désigné Délégué à la Protection des Données (DPO) auprès de la CNIL le 27/04/2021. Pour toute information, le DPO est joignable au siège de la :

SOLILA
Le Délégué à la Protection des Données
14-16 Allée de la Forêt de la Reine
54500 Vandœuvre-lès-Nancy

- ou par mail : dpo@solila.fr
- ou par téléphone au : 03.72.51.06.88